

**LISTE DES ÉCOLES ÉLIGIBLES
POUR BÉNÉFICIER DE LA BOURSE
GEF DE LA FONDATION IBN
ROCHD**

**AU TITRE DE L'ANNÉE
UNIVERSITAIRE 2024 - 2025**



ÉCOLES

CURSUS

POLYTECHNIQUE - X
CENTRALE SUPÉLEC
MINES PARISTECH
CENTRALE LYON
PONTS ET CHAUSSÉES
CENTRALE NANTES
TÉLÉCOM PARIS
SUPAÉRO
ENSTA
ARTS ET MÉTIERS
ENSAE
ENSIMAG
ENS RUE D'ULM
ENS LYON
ENS CACHAN / PARIS SACLAY
ENS RENNES
CHIMIE PARISTECH
ESPCI
AGRO PARISTECH

CYCLE INGENIEUR POLYTECHNICIEN
CURSUS INGENIEUR
CYCLE INGENIEUR CIVIL
CURSUS INGENIEURS GENERALISTES
CYCLE INGENIEUR
CURSUS INGENIEURS GENERALISTES
CYCLE INGENIEUR
CYCLE INGENIEUR
CYCLE INGENIEUR
PROGRAMME GRANDE ECOLE
CYCLE INGENIEUR
CURSUS INGENIEUR
DENS (DIPLÔME DE L'ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE)
DENS LYON
DENS PARIS-SACLAY
DENS RENNES
CYCLE INGENIEUR
CYCLE INGENIEUR
CYCLE INGENIEUR



**Programme de Bourse
Grandes Écoles Françaises**

Campagne 2024-2025



bourses@frsi.org

PROGRAMME GRANDES ECOLES FRANÇAISES (GEF)

ÉLIGIBILITÉ

La Bourse GEF est proposée aux élèves marocains, excellents, sous conditions de ressources, lauréats des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles(1) et admis sur concours(2) en 1ère année du « Programme Grande École » dans l'une des écoles d'Ingénieurs éligible. La liste des écoles éligibles et des concours d'accès étant précisés dans l'annexe ci-dessous.

IMPORTANT

Il est à noter que toute déclaration fautive, falsifiée, ou incomplète rend nul et non avenu le dossier de demande de Bourse.

• La FIRSI se réserve le droit de procéder au contrôle, à l'examen, et à la vérification, par ses propres soins, ou par toute personne ou prestataire mandaté par la Fondation à cet effet, de toute information et/ou tout document communiqué dans le cadre de la présente demande de bourse, et ce, par tous les moyens qu'elle juge utiles.

• La FIRSI se réserve le droit de demander d'autres documents ou justificatifs le cas échéant.

(1) CPGE éligibles :

- CPGE publiques marocaines
- CPGE françaises pour les candidats admis dans les écoles Chimie ParisTech, Agro ParisTech et ESPCI

(2) Ne sont pas éligibles les admissions sur titre, admissions parallèles et les candidatures libres.

CONSISTANCE DE LA BOURSE

La Bourse GEF de la fondation est composée annuellement d'un montant de :

- 6 000 MAD de frais d'installation
- 60 000 MAD de frais de vie
- 30 000 MAD maximum de frais de scolarité, selon les frais publics que l'école applique aux étudiants marocains.
- 4 000 MAD de dotation pour un billet d'avion A/R France-Maroc

CANDIDATURE À LA BOURSE GEF

DURÉE DE LA BOURSE

La Bourse de la Fondation est octroyée pour une durée de trois (3) années d'études à compter de l'année universitaire 2024-2025. Elle est suspendue en cas de redoublement, d'année de césure, de stage rémunéré, d'apprentissage, de contrat professionnel ou d'arrêt d'études.

Les candidatures se feront sur le site web de la FIRSI www.firsi.org et se dérouleront en plusieurs étapes :

1. LES ÉLÈVES SONT INVITÉS À SCANNER ET DÉPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES (DU 1ER MARS AU 31 MAI 2024)

- Formulaire de demande de bourse signé et légalisé (modèle à télécharger sur la plateforme de candidature de la Fondation Ibn Rochd après renseignement des informations)
- Récapitulatif d'inscription au concours daté du mois d'avril 2024
- Copie de la Carte Nationale d'Identité Électronique (CNIE) valide du candidat recto / verso
- Copie des Cartes Nationales d'Identité Électroniques (CNIE) valides de chacun des parents ou tuteur recto / verso
- Copie des pages renseignées du livret de famille
- Parents divorcés ou décédés : Jugement de divorce ou acte de décès
- Candidat provenant d'un établissement de protection sociale : Attestation de prise en charge par l'établissement social concerné
- Candidat ou membre de sa famille en situation d'handicap : Attestation administrative délivrée par l'autorité compétente attestant la situation d'handicap moteur, sensoriel ou mental du candidat ou autres membres de sa famille (père, mère, frère ou sœur)

• Attestation de revenus délivrée par la Direction Générale des Impôts de l'année fiscale 2023 (attestation non manuscrite, mentionnant les revenus nets imposables). Ce document est obligatoire quel que soit la situation professionnelle (retraité, sans emploi, fonctionnaire etc)

• Rapport de solvabilité délivré par la centrale des risques relevant de Bank Al Maghrib pour chacun des parents ou du tuteur légal

La délivrance du rapport de solvabilité est assurée gratuitement par Bank Al Maghrib au niveau de ses agences dans toutes les villes du Royaume ou par les sociétés gérantes auxquelles la gestion de cette centrale a été délégué-Crédit Bureau- (Sté Crédit Info, sise à N°2 Lot Mandarona Imm Casa Busniss Center, Casablanca 20270 & Sté Quantik Maroc, sise à rue Messaoudi ; apt 8-9, 20100, Casablanca).

JUSTIFICATIFS DES REVENUS DES PARENTS OU DU TUTEUR SPÉCIFIQUES À LA SITUATION PROFESSIONNELLE CI-DESSOUS :

Fonctionnaire

- Bulletin de paie le plus récent
- Bulletin de paie de décembre 2023
- Relevés bancaires des six derniers mois de tous les comptes bancaires

Salarié du privé

- Attestation de salaire annuel
- 6 derniers bulletins de paie
- Bulletin de paie de décembre 2023
- Relevés bancaires des six derniers mois de tous les comptes bancaires

Retraité

- Attestations de toutes les pensions de retraite perçues (CNSS, CIMR...)
- Relevés bancaires des six derniers mois de tous les comptes bancaires

Revenus professionnels

- Relevés bancaires des 12 derniers mois de tous les comptes bancaires professionnels et personnels

• Déclaration sur l'honneur attestant avoir fourni l'intégralité des relevés relatifs aux comptes bancaires professionnels et personnels.

Non actif

• Attestation de non-activité délivrée par l'autorité locale compétente

2. DÈS PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ (À PARTIR DU 15 JUIN 2024)

• Déposer sur la plateforme la/les convocation(s) aux épreuves orales dans une des écoles éligibles

3. DÈS PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ADMISSION (À PARTIR DU 15 JUILLET 2024)

• Déposer sur la plateforme la proposition d'admission (« oui » définitif) dans une des écoles éligibles

4. DÈS PUBLICATION DE LA LISTE DES BOURSIERS RETENUS

• Déposer le dossier physique de candidature selon la procédure et la date indiquées sur la plateforme

5. APRÈS VÉRIFICATION DES DOSSIERS PHYSIQUES

• Déposer sur la plateforme les documents suivants :
- Attestation d'admission définitive
- Attestation des frais de scolarité
- IBAN d'un compte bancaire français au nom du boursier